Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU FINISTÈRE

Préfecture
Direction des libertés publiques
Bureau de la Circulation
Service des immatriculations

CHANGEMENT DE DOMICILE

DANS TOUS LES CAS, VOTRE DEMANDE DEVRA COMPORTER LES DOCUMENTS SUIVANTS :

- copie d'une pièce d'identité (si plusieurs titulaires copie de chaque pièce d'identité)
- copie d'un justificatif de domicile du titulaire
- une demande d'immatriculation complétée et signée par le ou les titulaires (cerfa 13750*03)

ET SUIVANT LE CAS **:**

votre véhicule est déjà immatriculé dans le nouveau système d'immatriculation (2 lettres, 3 chiffres, 2 lettres)

- une copie du certificat d'immatriculation, (vous conservez l'original : vous recevrez une étiquette à coller. **Attention** dans ce cas, vous ne devez pas découper le coupon détachable)

ou si vous avez déjà obtenu trois étiquettes

- le certificat d'immatriculation original
- le règlement de 2.76 € à l'ordre du régisseur des recettes de la préfecture (opération gratuite pour les cyclomoteurs)

votre véhicule est toujours immatriculé dans l'ancien système (2 à 4 chiffres, 2 ou 3 lettres et l'indicatif du département)

- le certificat d'immatriculation original (**si** le certiifcat comporte un coupon détachable, vous le conserver pour circuler)
- le règlement de 2.76 € à l'ordre du régisseur des recettes de la préfecture (opération gratuite pour les cyclomoteurs)

Démarche en ligne:

Si votre véhicule est immatriculé dans le nouveau système, et à condition de ne pas avoir atteint le quota de trois étiquettes, le changement d'adresse est désormais possible par internet sur le site : "mon.service-public.fr "

DOSSIER A RETOURNER à :
PREFECTURE DU FINISTERE
Service Immatriculations
42 boulevard Dupleix
CS 16033
29000 QUIMPER

LES ENGAGEMENTS QUALITÉ MARIANNE labellisé

Mise a jour le 22/09/2015